

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 868/SG accordant une autorisation préalable de construire à M. Ahmed Hassan Houssein.

n° 868/SG

Ministère  
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
5 juin 1968

Numéro JO  
n° 12 du 25/06/1968

Date du numéro  
25 juin 1968

### TEXTE INTÉGRAL

Est accordée à M. Ahmed Hassan Houssein l'autorisation préalable de construire une villa sise boulevard d'Ambouli (titre foncier n° 909). La présente autorisation ne vaut pas permis de construire. Ce dernier sera délivré par le Chef de District de Djibouti suivant la procédure réglementaire.